

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZÉ VILLAGES DU 12 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, CHAPON, JOUSSAUME, ROUTIER, GIRAULT, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, TOUPLAIN, TUFFIER, LEGRAND, PRAIZELIN, BELLARD, LERAY, LORION, LINARD, PORTIER, COYEAUD, BOURGEGAIS, de ROCHEBOUET, LAIR.

Absents excusés : Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mme PRAIZELIN Alexandra
Mr BERARDI Marc donne pouvoir à Mr GOBEREAU Joël
Mme GODOT Jocelyne
Mr GUILLEUX donne pouvoir à Mme HEUVELINE Sylvie
Mme LANDAIS Arlette donne pouvoir à Mme LERAY Chantal
Mr LEMEUNIER Grégory

Absents : Mme QUELEN Maryvonne
Mme RUQUIER Anne-Laure
Mr DINAND Fabrice
Mme BENESTEAU Clarisse
Mme GOISLARD Véronique
Mr CONSTANT Frédéric
Mme RAIMBAULT Emmanuelle
Mme VIERON Sandrine
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr MABIT Raymond
Mr LEMAI Sébastien
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 06/11/2018 Affichage : 15/11/2018
--

Secrétaire de séance : Mme PRAIZELIN Alexandra

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Proposition de l'entreprise AD FERMETURE pour la fourniture et la pose d'un volet roulant à la salle Saint Michel d'un montant de 532.43 € HT.

- *Devis de l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 985 € HT pour l'arrachage de la haie de la cour dans le cadre des travaux d'extension de l'accueil périscolaire et construction d'une classe élémentaire.*
- *Avenant n°2 de l'entreprise SAS FRESNEAU dans le cadre du marché pour l'extension de l'accueil périscolaire et construction d'une classe élémentaire : travaux modificatifs nécessaires pour le raccordement de la classe contre le riverain, entraînant une plus-value de 75.56 € HT, soit un nouveau montant de marché de 28 524.65 € HT.*
- *Avenant n°1 de l'entreprise SOPREMA ENTREPRISE dans le cadre du marché pour l'extension de l'accueil périscolaire et construction d'une classe élémentaire : travaux modificatifs nécessaires pour réaliser la construction de l'APS entraînant une moins-value de 441.55 € HT, soit un nouveau montant de marché de 17 019.09 € HT.*
- *Avenant n°1 de l'entreprise SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU dans le cadre du marché pour l'extension de la salle omnisports : travaux modificatifs sur les réseaux EU et EP pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble, entraînant une plus-value de 6 652.90 € HT, soit un nouveau montant de marché de 51 502.60 € HT.*
- *Avenant n°1 de l'entreprise ENGIE AXIMA dans le cadre du marché pour l'extension de la salle omnisports : travaux modificatifs pour améliorer la pérennité des installations, entraînant une plus-value de 3 465.78 € HT, soit un nouveau montant de marché de 65 593.05€ HT.*
- *Proposition commerciale de l'entreprise MEFran COLLECTIVITES pour l'acquisition d'un parcours santé, de 6 bancs en bois et de 6 corbeilles basculantes en métal d'un montant de 5 500 € HT.*
- *Devis de la société MARTY SPORTS pour le changement des enrouleurs des 2 paniers de basket dans la salle de sports, d'un montant de 3912 € TTC.*
- *Devis de l'imprimerie LOIRE IMPRESSION pour la réalisation du bulletin municipal en 1300 exemplaires pour un coût de 2782 € TTC.*
- *Proposition de l'entreprise POINT SYS pour la maintenance du parc informatique et du réseau de l'école pour un coût annuel de 540 € TTC.*
- *Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la commune et la CCALS, définissant les engagements réciproques dans l'organisation et la mise en œuvre des activités liées à la compétence enfance-jeunesse.*

1 – AFFAIRES SCOLAIRES

1-1 Coût de fonctionnement pour les élèves d'élémentaire et de maternelle pour l'année 2017

Madame le Maire présente le bilan soumis à la commission des affaires scolaires le 17 octobre 2018 :

	2016	2016	2017	2017
		consommation		consommation
Charges école élémentaire				
Chauffage (gaz)	3 933.32 €	70912	4 263.33 €	74426
Electricité	2 447.48 €	15089	2 563.90 €	15567
Eau	1 060.97 €	387	1 714.60 €	623
téléphone	383.97 €		380.57 €	
produits entretien	1 756.85 €		1 582.89 €	
Personnel	12 078.75 €	828	14 194.50 €	1019
Budget des écoles	10 159.72 €		10 185.90 €	
location photocopieur	1 023.74 €		1 140.54 €	
assurance bâtiment	208.80 €		209.72 €	
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	334.47 €		377.33 €	
entretien vitres	192.44 €		394.51 €	
location classe modulaire	381.95 €		5 239.76 €	
TOTAL CHARGES ELEM.	33 962.47 €		42 247.55 €	124%
EFFECTIF ELEMENTAIRE au 31/12/N	133		134	
Prix revient ELEM.	255 €		315 €	
Charges école maternelle				
Chauffage (gaz)	4 242.26 €	76481	4 598.18 €	80272
Electricité	2 769.62 €	17003	2 847.63 €	17026
Eau	662.11 €	241	1 279.55 €	465
téléphone	239.62 €		284.01 €	
produits entretien	1 958.42 €		1 707.22 €	
Personnel	82 918.11 €	4952	92 703.19 €	5369
Budget des écoles	6 340.28 €		7 601.42 €	
location photocopieur	638.88 €		851.15 €	
assurance bâtiment	225.20 €		226.19 €	
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	351.75 €		385.14 €	
entretien vitres	207.56 €		425.49 €	
location classe modulaire	- €		- €	
TOTAL CHARGES MATER.	100 553.80 €		112 909.17 €	112%
EFFECTIF MATERNELLE AU 31/12/N	83		100	
Prix revient MATER.	1 211 €		1 129 €	

Après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, Madame le Maire propose d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 129 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 315 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil municipal accepte ces chiffres à l'unanimité.

1-2 Participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2018-2019

Madame le Maire propose de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
BEAUVAU	2	6
CHAUMONT D'ANJOU	4	2
JARZE	22	28
LUE-EN-BAUGEOIS	2	3
TOTAL PARTICIPATION	30 X 1 129 €	39 X 315 €
	46 155 €	

Pour rappel, la participation pour l'année scolaire 2017/2018 était de 48 399 €.

Décision du Conseil Municipal : Par 32 oui, 1 non et 1 abstention, le Conseil Municipal valide cette participation à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2018/2019.

1-3 Acquisition de la maison Lefèvre

Madame le Maire informe que les conjoints Lefèvre ont donné leur accord pour que la commune achète :

- la cave cadastrée AB 252 lot 1 au prix de 3 000 €

- la maison et le terrain cadastrés AB 0085 (862 m²), AB 0086 (605 m²) et AB0251 (410 m²) d'une contenance de 1 877 m² au prix de 160 000 €

soit l'ensemble pour 163 000 €.

Madame le Maire propose d'entériner cette acquisition et de l'autoriser à signer les actes notariés.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2 – CCALS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Conformément à l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

Conformément à la délibération du bureau communautaire en date du 6 juillet 2017 décidant l'institution d'un fonds de concours par la communauté de communes au profit des communes pour des opérations d'investissement ou de fonctionnement, et approuvant le règlement d'attribution.

Madame le Maire propose de soumettre à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe la demande de fonds de concours suivante :

Projet : Equipements techniques, mobilier et travaux de voirie

Et en précise le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux voirie	69 495.28 € HT	Autofinancement :	59 084.54 € HT
Equipements	44 200.26 € HT	Fonds de concours :	54 611.00 € HT
		Emprunt :	0.00 € HT
		Autres subventions :	0.00 € HT
TOTAL	113 695.54 € HT	TOTAL	113 695.54 € HT

Il est rappelé que le montant du fonds de concours sollicité ne doit pas excéder la part restant à charge de la commune.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter un fonds de concours d'un montant de 54 611 € auprès de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3 – TRAVAUX

3-1 Aménagement du carrefour du calvaire à Chaumont d'Anjou

Madame le Maire présente l'analyse de la consultation restreinte du bureau d'études LIGEIS en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour du calvaire à Chaumont d'Anjou :

NOM	Phase provisoire HT	Ecart par rapport à l'estimation
Estimation	36 723.00 €	
1. EUROVIA	42 120 .85 €	+ 14.7 %
2. COLAS	48 858.65 €	+33.1 %
3. SAS JUGE TP	41 470.25 €	+12.9 %

Le bureau d'études LIGEIS propose de retenir l'entreprise JUGE TP qui est en mesure de démarrer le chantier dans un délai court. Les écarts avec l'estimation peuvent s'expliquer par le fait que cette opération est de petite taille et que les entreprises disposent actuellement d'un plan de charge rempli et sont donc peu enclin à proposer des prix serrés sur des chantiers de telle nature.

Après négociation, l'entreprise JUGE TP a revu son offre pour un montant final de 38 000 € HT.

N°	Désignation	HT €	TVA 20% €	TTC €
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	11 870.00 €	2 374.00 €	14 244.00 €
2	VOIRIES	24.227.50 €	4 845.50 €	29 073.00 €
3	SIGNALISATION	765.00 €	153.00 €	918.00 €
4	ESPACES VERTS	1 579.45 €	315.89 €	1 895.34 €
5	DOSSIER D'OUVRAGES EXECUTES	350.00 €	70.00 €	420.00 €
	TOTAL LOT VRD	38 791.95 €	7 758.39 €	46 550.34 €
	Remise exceptionnelle 2%	-775.84 €	-155.17 €	-931.01 €
	Total HT avec arrondi	38 000.00 €	7 600.00 €	45 600.00 €

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise JUGE TP.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise JUGE TP.

3-2 Déplacement des coffrets d'électricité rue de la Fontaine à Lué-en-Baugeois

Pour des raisons d'accessibilité et d'esthétique, il est nécessaire de déplacer les coffrets d'électricité dans le bâtiment communal pour un coût de 6 159.71 € TTC.

Ces travaux seront exécutés par la société ENEDIS.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3-3 Mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes de Lué-en-Baugeois

Une étude est en cours par le cabinet LACROIX qui a procédé aux relevés du bâtiment pour effectuer un plan et un chiffrage des travaux.

3-4 Récapitulatif des avenants des travaux de l'accueil périscolaire et de la classe élémentaire

Madame le Maire présente le récapitulatif des avenants des travaux de l'accueil périscolaire et de la classe élémentaire établi par Mr ARNOU, économiste.

<u>Lot n° 1 - VOIRIE – RESEAUX – DIVERS / Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU</u>	
- Dévoiement du réseau gaz sous la classe élémentaire	1 475,00
- Modification du tracé des réseaux d'assainissement	900,00
Sous total HT	2 375,00
<u>Lot n° 2 – GROS CEUVRE / Entreprise P. BAUMARD</u>	
- Remplacement des murs en béton préfabriqué type PREMUR par des blocs B10 à parement apparent type BETOBAT	-8 609,28
- Remplacement du mur de clôture existant en moellons par un mur en béton banché avec création d'un nouvel escalier	9 284,76
- Enduit taloché sur façades en blocs BETOBAT	3 430,08
- Terrassements et gros béton complémentaires en fondations	1 995,24
Sous total HT	6 100,80
<u>Lot n° 3 – CHARPENTE ET BARDAGE BOIS / Entreprise ROUSSEAU</u>	
- Faux solivage dans la salle de repos	658,01
- MV pour espacement du chevronnage	-294,06
Sous total HT	363,95
<u>Lot n° 4 – COUVERTURE ARDOISES / Entreprise FRESNEAU</u>	
- Remplacement des ardoises en bardelis sur les chevrons de rive de la classe par des bandes de zinc quartz	302,15
- Raccordement étanche entre la classe et le mur de clôture du riverain	250,00
- Diminution des dimensions des châssis de toit sur la salle de repos (94*140 au lieu de 114*140)	-174,44
Sous total HT	552,15
<u>Lot n° 5 – ETANCHEITE MULTICOUCHE / Entreprise SOPREMA</u>	
- Etanchéité du mur enterré en façade Sud-Ouest	646,35
- Suppression de l'isolation sur les relevés d'étanchéité (faite par l'intérieur)	-555,10
- Suppression des échelles d'accès en toiture avec barres d'accrochage (prévu au lot 9)	-532,80
Sous total HT	-441,55
<u>Lot n° 6 – MENUISERIES ALU - FERMETURES / Entreprise PARCHARD</u>	
- Sans objet	
<u>Lot n° 7 – MENUISERIES BOIS / Entreprise PARCHARD</u>	
- Plan de travail sur meuble pour la kitchenette avec la modification des façades de placard dans la salle d'activités	1 086,43
Sous total HT	1 086,43
<u>Lot n° 8 – CLOISONS SECHES - FAUX PLAFOND / Entreprise 3PIA</u>	
- Suppression de la projection Aéroblue (enduit sur façades)	-4 171,79
- PV pour plaques perforées en plafond de la salle de repos	721,00
Sous total HT	-3 450,79
<u>Lot n° 9 – METALLERIE / Entreprise ADRION</u>	
- Garde-corps sur le mur de clôture de la cour de la garderie	458,11
Sous total HT	458,11
<u>Lot n° 10 – SOLS SCELLES - FAIENCE / Entreprise Sébastien PETREMENT</u>	
- Sans objet	
<u>Lot n° 11 – PEINTURE - SOLS COLLES / Entreprise BOULFRAY</u>	
- Sans objet	
<u>Lot n° 12 – PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE – VENTILATION / Entreprise FLUID SYSTEM</u>	
- Dévoiement du réseau gaz sous la classe élémentaire	743,75
- Aménagement de la kitchenette dans la salle d'activités	583,05
- Simplification des raccordements EF et chauffage de la classe dans l'école existante	-583,05
Sous total HT	743,75
<u>Lot n° 13 – ELECTRICITE / Entreprise EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN</u>	
- Aménagement de la kitchenette dans la salle d'activités	939,04
Sous total HT	939,04
TOTAL HT	8 726,89

4 – SIEMML

4-1 Branchement du coffret de l'antenne à Beauvau

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies

Vu le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension du projet situé sur la commune de JARZE VILLAGES (BEAUVAU) pour un montant de 7 715.00 € HT

Madame le Maire propose

De participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation, des appels de fonds des sommes dues, par le SIEMML du montant HT de 0.00€.

Nature des travaux : extension BT<36KVA économique.

Travaux SIEMML	Financement SIEMML	Participation commune
Basse tension (extension)		
TOTAL HT	7 715.00 €	0.00 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4-2 Effacement des réseaux rue de la Tranchardière à Beauvau

Suite à l'inscription sur le programme 2019 d'effacement des réseaux du SIEMML, du projet de la rue de la Tranchardière sur la commune déléguée de BEAUVAU, Madame le Maire propose de valider la réalisation pour le 2^{ème} trimestre 2019, pour les montants estimatifs suivants :

Distribution publique	110 565.00 €
Eclairage public	46 400.00 €
Sous total	156 965.00 € net de taxe
Génie civil TELECOM	29 898.00 € TTC

Soit à la charge de la commune

Distribution publique et Eclairage public	62 786.00 € net de taxe
Génie civil TELECOM	29 898.00 € TTC

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 – AFFAIRES DIVERSES

- Devis pour remplacement des éléments en bois et achat d'une gazinière pour la salle des fêtes de BEAUVAU.

➤ METRO

N° Art	Désignation article	Conditionnement	Prix HT (€)	Prix pièce (€)	Total HT (€)	Quantité
100530	Casier 25 verres-	1 PIECE	59,00	59,00	708,00	12
207822	Armoire haute inox portes coulissantes APC-140	1 PIECE	1 845,00	1 845,00	1 845,00	1
207829	Armoire haute inox portes coulissantes APC-120	1 PIECE	1 695,00	1 695,00	1 695,00	1
TOTAL : 4248,00 HT : 5097,60 TTC						

➤ TOUZEAU

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant EUR
CUISINIÈRE				
Fourniture d'une cuisinière vitrocéramique de marque ELECTROLUX EK6670AOW, volume de four électrique 72L, Nettoyage du four par pyrolyse, table de cuisson 4 zones radiant	Ens	575,00	1,00	575,00
Eco participation	Uni	7,50	1,00	7,50
Main d'oeuvre	H	45,00	0,25	11,25
Sous-total				593,75

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ces devis.

• **Décisions modificatives BP 2018**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le BP 2018 pour régler les factures en fonctionnement au 011 « charges à caractère général » comme suit :

	DIMINUTION	AUGMENTATION
Fonctionnement		
022- Dépenses imprévues	14 200 €	
60632-Fournitures de petit entretien		14 200 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces décisions modificatives.

• SICTOM rapport annuel 2017

Madame le Maire vous propose d'approuver le rapport annuel 2017 du SICTOM qui vous a été remis.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité le rapport est approuvé.

6 – INFORMATIONS DIVERSES.

❖ Les consultations d'appels d'offres sont en cours pour :

- Travaux d'aménagement de l'Espace Culturel jusqu'au 23/11/2018 à 12h

- Renégociation des contrats d'assurance jusqu'au 7/12/2018 à 12h30

❖ Modification de la date du Conseil Municipal de décembre : 17 décembre 2018 au lieu du 10 décembre, en raison du délai trop court pour analyser les offres de prestations de services d'assurance.

❖ Le pot de fin d'année du personnel et des élus de Jarzé Villages est fixé au mardi 18 décembre à 18h30 au restaurant scolaire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 17 décembre 2018 à 20h30.